



TR/EG

Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

RUE AMEDEVÉ HUON (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Amédée Huon par la société BIR – 38 rue Gay Lussac – 94430 Chennevières-sur-Marne, agissant pour le compte d'ENEDIS– 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville (modernisation du réseau électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Amédée Huon côté pair** à compter du **16 août 2022 à 8 heures 30** jusqu'au **24 août 2022 à 17 heures :**

- **Neutralisation du stationnement longitudinal à l'avancement du chantier,**
- **Neutralisation ponctuelle du trottoir à l'avancement du chantier :** la circulation des piétons sera maintenue sur le trottoir ou sur le stationnement neutralisé à cet effet,
- **Neutralisation ponctuelle de la voie de circulation pour chargement/ déchargement :** la circulation sera gérée manuellement par panneaux K10,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société BIR – 38 rue Gay Lussac – 94430 Chennevières-sur-Marne.

FAIT EN MAIRIE, LE 29 JUL. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Sarah Misslin
Adjointe au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr 30 JUL. 2022
LE

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE

Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon